



PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

**AMELIORER LA CONNAISSANCE DES PME A ENJEUX HORS FILIERES
D'EXCELLENCE DE LA MÉTROPOLE.**

DESCRIPTIF DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS

Contexte : Un suivi des PME à enjeux avait été effectué en 2022 sur le territoire de Dijon Métropole auprès d'une quinzaine d'entreprises.

Constat : Dijon Métropole et son agence de développement ont une bonne connaissance des PME déjà intégrées dans ses filières d'excellence. D'autres entreprises à enjeux évoluent cependant sur le territoire, et se positionnent sur des activités stratégiques à forte valeur ajoutée. La connaissance de ces entreprises « *pépites* » et de leurs besoins constituent un avantage certain pour Dijon Métropole quant à sa stratégie de développement économique et au renforcement de sa proximité avec les entreprises du territoire.

Objectifs:

- Identifier avec l'agence de développement, 12 entreprises à enjeux positionnées sur des activités stratégiques hors filières d'excellence de la métropole (savoir-faire exceptionnel, marché de niche, innovation, emplois, ...) dont des start up à fort potentiel de croissance.
- Identifier les besoins et difficultés de ces entreprises afin de les aider dans leur développement. Avoir une meilleure connaissance de ces entreprises.
- Nouer des relations privilégiées avec les dirigeants de ces PME, les accompagner à anticiper les mutations actuelles et futures, mesurer leurs capacités à faire face aux crises, leur apporter un soutien technique pour leurs projets et stratégie de développement (investissements, transmission d'entreprise, croissance externe, ...).

- Déterminer les attentes des entreprises vis-à-vis de Dijon Métropole, identifier les services et équipements manquants sur le territoire.

Contenu :

Comptes rendus détaillés des entretiens issus des visites terrain.

Analyse et consolidation des entretiens, identification des principales problématiques.

Thématiques abordées : projets d'investissements, foncier/immobilier d'entreprise, réseaux (internet, téléphonie), recrutement, accessibilité, besoin en services/équipements sur le territoire, situation financière, actionnariat et transmission, stratégie de croissance externe ou de diversification, ...

Méthode :

- Identification de 12 entreprises à enjeux
- Réalisation du guide d'entretien dirigé selon des thèmes prioritaires
- Visite des entreprises, entretiens semi-directifs
- Synthèse des entretiens
- Restitution.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Identification des entreprises à enjeux	1 400 € (2j)
Préparation et réalisation des entretiens	8 400 € (12 j)
Synthèse des entretiens et début d'actions	5 600 € (8 j)
Animation / Restitution	700 € (1 j)
TOTAL	16 100 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Détermination des 12 entreprises à enjeux annuellement

RV, suivi et analyse des entreprises de juin à mars

Point à mi-parcours et restitution synthèse finale en avril avec Dijon Métropole.

EVALUATION

Bilan annuel entre les partenaires Dijon Métropole, CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

AMELIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES TPE GRACE A LA DIGITALISATION.

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Depuis de nombreuses années, les centres-villes marchands rencontrent des difficultés économiques inhérentes à un contexte concurrentiel global qu'il convient de combattre.

Le développement de l'offre commerciale de périphérie, la tertiarisation des centres villes, la montée en puissance du e-commerce, ou bien encore l'accès des centres-villes rendu difficile aux véhicules sont autant de facteurs qui contribuent à de possibles pertes de marché pour les TPE.

La pérennité de cette offre commerciale de centre-ville passe un travail en profondeur sur la professionnalisation des TPE sur des thématiques essentielles à leur positionnement mais aussi sur leur environnement.

Objectif :

Décupler la performance économique des TPE commerciales (indépendants toutes activités confondues) et développer le savoir-faire des professionnels à travers un outil de progrès basé sur un diagnostic numérique et commercial suivi d'un accompagnement individuel (MyShop 360) et collectif (ateliers Google, conseils experts, formations, etc ...).

Contenu :

Réalisation de :

- 15 diagnostics [MyShop 360](#) « Je m'évalue »
- 4 accompagnements [MyShop360](#) « Je progresse ».

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Diagnostic Numérique MyShop 360 (15)	10 500 € (15j)
Accompagnement MyShop360 (4)	5 600 € (8 j)
Total	16 100 €
Contribution DIJON METROPOLE	10 800 €

CALENDRIER ENVISAGE :

- Prestations réalisées de mars à décembre
- Tenue de réunions techniques mensuelles entre le Pôle Appui aux TPE, de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire, et le service Commerce de la collectivité.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

KapNumériK (CR BFC) : 5 300 €.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Shop'In Dijon, unions commerciales de quartiers.

EVALUATION

Liste des entreprises ayant bénéficiées de la prestation.

Réalisation en fin d'année d'un bilan quantitatif et qualitatif partagé par les 2 partenaires et susceptible d'influer sur les objectifs de l'année suivante.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

DÉVELOPPER LE DISPOSITIF ALERTE COMMERCE ET CONTRIBUER AUX DEMARCHES SUR LE THEME DE LA SÉCURITÉ POUR LES TPE DE DIJON MÉTROPOLE.

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Les entreprises commerciales de la circonscription sont de plus en plus soumises à l'insécurité et à des faits délictueux (vols à main armée ou avec violence, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiements) en milieu urbain comme en milieu rural.

Pour lutter contre ces faits, la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire gère le dispositif ALERTE COMMERCE qui permet aux commerçants adhérents d'être prévenus rapidement par les forces de l'ordre par le biais d'un SMS lorsqu'un délit ou une tentative de délit ont été commis à proximité de leurs entreprises. La Direction Départementale de la Sécurité Publique gère l'envoi de ces SMS pour tout le département.

A ce jour, plus de 800 commerçants de Dijon Métropole se sont engagés dans la démarche.

Un kit de communication a été créé pour promouvoir le dispositif. Il est composé de :

- un dépliant ;
- une vitrophanie signifiant l'appartenance au réseau « ALERTE COMMERCE » aux clients et surtout aux délinquants ;
- un site internet avec une interface grand public et un accès réservé sera également bientôt mis en ligne (accès aux alertes déjà envoyées, conseils de prévention) ;
- un guide sur la sécurité dans les commerces.

Objectif :

Poursuivre et accentuer le travail réalisé sur la sécurité avec la gestion du dispositif ALERTE COMMERCE et mobiliser régulièrement les TPE sur la thématique.

Le dispositif Alerte Commerce est aujourd'hui reconnu par la collectivité comme étant d'intérêt général, à ce titre le service commerce de la Ville de Dijon souhaiterait, en 2024, augmenter les opérations de communication et ainsi, d'augmenter le nombre d'adhérents.

Contenu :

Gestion du dispositif « **ALERTE COMMERCE** ».

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Gestion du dispositif « ALERTE COMMERCE ».	7 000 € (10 j)
Renforcement de la communication auprès des TPE	
Total	7 000 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Participation mensuelle au CPSQ centre-ville.

Organisation de réunions techniques avec les partenaires (Police Nationale, Tranquillité Publique, Shop'In Dijon) et les TPE.

Renforcement de la communication auprès des commerces de la Métropole, notamment nouveaux commerces.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Shop'In Dijon, unions commerciales de quartiers.

Référents Sûreté Police Nationale

Services de Police Municipale des communes de la Métropole

EVALUATION

Réalisation en fin d'année d'un bilan quantitatif et qualitatif partagé par les 2 partenaires et susceptible d'influer sur les objectifs de l'année suivante.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEURS.

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Dijon Métropole s'engage dans l'accompagnement des entreprises avec son exploitant Kéolis-DiviaMultimodalités pour les aider à élaborer leur plan de mobilités employeurs.

- diminuer la part de la voiture individuelle dans les trajets domicile-travail et dans les déplacements professionnels
- orienter au report vers les transports en commun, les modes actifs tels que le vélo ou la marche à pied ou encore le covoiturage.

Dijon Métropole participe ainsi, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) au programme d'élaboration des plans de mobilité employeurs des entreprises, sachant qu'ils sont obligatoires pour les établissements réunissant les critères suivants :

- entreprises de + de 50 salariés
- absence d'accords collectifs sur la mobilité, face à l'obligation d'intégrer le sujet mobilité dans les négociations annuelles obligatoires sur la qualité de vie au travail
- si l'entreprise se trouve sur un périmètre Plan de Protection Atmosphère (PPS), alors une structure, même non concernée par la loi LOM, peut-être dans l'obligation de mettre en place un Plan de Déplacement Employeur (PDME).

Objectif :

Les objectifs sont les suivants :

- Participer à informer, sensibiliser et accompagner les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux des plans de mobilité employeurs, mais également sur la part employeur obligatoire ;
- Contribuer à structurer les filières économiques et leurs représentations en organisant des réunions par secteur géographique et par secteur d'activité ;
- Recenser tous les plans de mobilités actuels dans les entreprises.

Contenu :

Les différentes étapes nécessaires pour atteindre l'objectif sont les suivantes :

- s'engager à porter collectivement la démarche avec une volonté forte et motrice de la direction de l'établissement, afin d'organiser la gouvernance du projet ;
- élaborer un diagnostic de qualité de l'accessibilité et de la mobilité de l'entreprise en tenant compte des contraintes et des spécificités de l'établissement pour un PDME cohérent et adapté ; contribuer au diagnostic et au plan d'action (réunions techniques, comité de pilotage...), un diagnostic individuel peut être effectué par DiviaMobilités avec le fichier (non nominatif) du personnel et son adresse de domicile ;
- étudier un plan d'actions en concertation en construisant les différentes mesures avec l'implication des collaborateurs, faciliter l'accès à l'information et être à l'écoute des attentes ;
- mettre en œuvre le plan d'actions, sensibiliser les équipes, informer communiquer pour inscrire le projet dans la durée ;
- suivre, évaluer et mutualiser les actions dans le temps et inciter à la création de PDME avec les établissements voisins (PDMIE). Le principe est de regrouper des actions individuelles d'entreprises pour créer une action territoriale portant sur une zone d'activités ou sur une zone d'emplois regroupant de nombreux établissements.

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire contribuera à l'atteinte de cet objectif en mobilisant les entreprises cibles par secteurs géographiques ou par filières, dans le cadre d'un calendrier fixé en concertation avec la Métropole.

Avantages et résultats :

- réduire l'autosolisme de manière générale, trajet domicile-travail et trajets-professionnels
- améliorer les émissions de gaz à effet de serre
- réduire les consommations d'énergie, moins de Co2 émis
- faire des économies permettant l'autofinancement des équipements
- obtenir des équipements propres (VAE et trottinettes électriques, stationnements vélos sécurisés).

COÛT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Identification des PME et réunions préparatoires	700 € (1 j)
Organisation et tenue de réunions d'information	2 100 € (3j)
TOTAL	2 800 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Selon le calendrier défini en concertation entre les 2 partenaires.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Keolis Dijon Multimodalité.

EVALUATION :

Nombre d'entreprises participantes et représentativité de celles-ci.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023 /2025 - Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

**OBSERVATOIRE DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE ET DE SERVICES DE LA
MÉTROPOLE.**

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La Métropole doit prendre des décisions stratégiques pour son développement commercial. La collectivité a donc besoin à court terme d'un outil opérationnel lui permettant de concevoir et valider des axes de développement, de planifier ce développement à moyen terme en préservant les grands équilibres entre les différents pôles commerciaux.

Objectif :

Conforter et renforcer techniquement l'observatoire de l'activité commerciale et de services pour apporter à la collectivité des éléments objectifs et opérationnels pour ses prises de décisions.

Contenu :

Il est essentiel que la Métropole puisse s'appuyer pour la prise de ses décisions sur des éléments techniques issus d'une démarche construite dans le cadre d'un Observatoire du Commerce. A titre d'exemple ces données et leur analyse peuvent permettre aux élus d'objectiver leur décision dans le cadre de dossiers de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

- Gestion du Système d'Information Géographique de l'offre commerciale partagée : Géoshop développé sur Dijon Métropole. Enrichissement de l'observatoire avec des indicateurs clés (devanture, loyer, surface de vente, nombre de couverts, nombre de chambres...) et mise à jour de l'offre commerciale à la cellule ainsi que de la vacance commerciale
- Mise en place d'une méthodologie afin de pouvoir comparer Dijon à des villes de strates similaires. Benchmarking et identification des indicateurs disponibles et pouvant être comparés.

- Réalisation de l'enquête mensuelle de conjoncture Commerce au niveau de Dijon Métropole en adaptant le questionnaire aux évènements (crise sanitaire, grèves, confinement, guerre...)
- Production d'une note de synthèse trimestrielle sur l'activité commerce/tourisme de la Métropole reprenant les éléments de conjoncture

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
- Géoshop (actualisation des données, enrichissement)	7 000 € (10 j)
- Enquête de conjoncture et note de synthèse	9 800 € (14 j)
- Note de synthèse trimestrielle	2 800 € (4 j)
- Réflexion comparaison villes de mêmes strates	4 900 € (7 j)
Débours / investissements	
TOTAL	24 500 €

CALENDRIER ENVISAGÉ :

- Tenue de réunions techniques mensuelles entre le Pôle Appui aux Collectivités de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire, et le service Commerce de la collectivité.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Shop' In Dijon.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Livrables : note de conjoncture mensuelle, bulletin trimestriel, URL Géoshop.

A la fin de chaque année, un bilan est réalisé entre les 2 partenaires sur les données collectées, l'avancée des travaux menés en commun et l'évolution éventuelle des priorités.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

Observatoire de l'immobilier d'entreprises IMDEX - Promotion des opportunités & conditions d'implantation

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

« IMDEX » : construit en 2016 avec les experts conseils en immobilier d'entreprise du territoire, l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Côte-d'Or, a pour objectif d'**apporter et de partager des éléments de connaissance et d'information sur le marché de l'immobilier d'entreprise**. Lancé en 2017, avec **les partenaires immobiliers et institutionnels**.

Cette étude marché fait désormais référence. Elle entre pleinement dans le panel des outils de promotion de la Métropole : lors de RV prospects à Dijon comme sur les salons professionnels de type SIMI et MIPIM.

Objectifs :

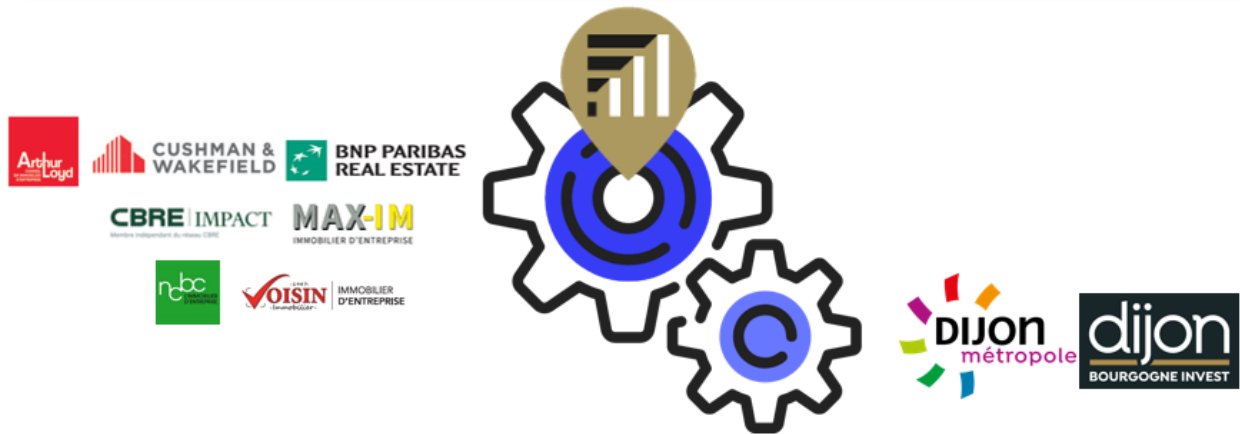
Il convient d'assurer les conditions matérielles, techniques et financières de la poursuite de l'étude IMDEX pour les prochaines années. La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire, ses partenaires immobiliers, la Métropole et son agence d'attractivité seront contributeurs directs de cette étude et de l'événement annuel consacré à la publication officielle. IMDEX au-delà du point marché annuel qu'il propose, devra porter les réflexions collectives qui animent les acteurs publics et privés de l'immobilier d'entreprise de demain, à Dijon Métropole : attractif, sobre, écoresponsable et réversible... La Métropole et Dijon Bourgogne Invest feront partie du comité de pilotage de l'étude et auront accès aux résultats avant publication.

Apporter et partager des éléments de connaissance et d'information sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

IMDEX est bien plus qu'un observatoire, c'est un lieu d'échange, de partage et de production de données et d'analyses.

IMDEX apporte une vision marché utile sur les salons dédiés à l'immobilier d'entreprise, comme le SIMI et le MIPIM. A ce sujet, la responsable IMDEX est présente sur ces salons et apporte son expertise et sa connaissance en RV prospects.

Le 20 octobre 2023, les partenaires immobiliers ont signé une convention avec la CCI afin de sécuriser le dispositif IMDEX. Les partenaires affirment ainsi leurs engagements, ils s'inscrivent dans une démarche collective et dans la durée.



Contenus et évolutions 2024 IMDEX :

Production de données objectives et valorisantes en matière de dynamiques d'implantations d'entreprises (volumes transactés, prix pratiqués, offre disponible, etc ...) sur les marchés de bureaux, locaux d'activités, entrepôts et locaux commerciaux de plus de 300 m².

Réalisation, publication, impression, diffusion physique et numérique de l'étude IMDEX en N-1 auprès des acteurs de l'immobilier d'entreprise et des prospects/investisseurs.

Poursuite du comité de réflexion entre la Métropole, DBI et la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire afin d'enrichir la data IMDEX. Exemple : intégration de la donnée DIA (déclaration d'intention d'aliéner). Ce comité aura également vocation à réfléchir au développement IMDEX (montée en puissance) : mode de gestion, gouvernance, ouverture à de nouveaux partenaires, organisation d'évènements et de rencontres autour du marché et des acteurs de l'immobilier d'entreprise etc...

Poursuite des travaux entre la CCI et DBI sur la réalisation d'un document exclusivement dédié au périmètre Dijon Métropole, la forme est à définir conjointement entre les équipes pour coller aux usages promotionnels (print, animation, PPT...).

Mise en place d'un GT IMDEX regroupant partenaires immobiliers et institutionnels afin de réfléchir en collectif et apporter des solutions sur les marchés en tensions.

Poursuite action 2024 sur les salons MIPIM et SIMI :

Identification et ciblage concerté de RV à tenir sur les salons, congrès, événements professionnels nationaux et internationaux en fonction de la stratégie retenue autour des filières d'excellence.

Préparation en amont du salon avec les services de la Métropole et DBI.

Moyens humains et techniques dédiés par la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire pour accompagner les équipes métropolitaines sur les opérations de promotion/prospection en salons professionnels, en s'appuyant sur son expertise territoriale du bassin d'emploi dijonnais, de l'étude IMDEX.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût / an
Compilation des données, conception, création du support IMDEX	10 500 € (15 j)
Frais d'impression	600 €
Animation, pilotage, évènementiel	4 900 € (7 j)
Préparation et participation SIMI et MIPIM	6 300 € (9 j)
Total	22.300 €

CALENDRIER ENVISAGÉ :

Présentation des résultats annuels IMDEX en lien avec les partenaires de l'immobilier.
Animation du comité de pilotage
Participation annuelle au MIPIM (mars) et au SIMI (décembre).

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Agences immobilières spécialisées dans l'immobilier d'entreprises.
Dijon Métropole : Observatoire, urbanisme, service de développement économique, service foncier, Dijon Bourgogne Invest et SPLAAD.
Tous acteurs identifiés via le comité de pilotage (ex : constructeurs, notaires, banques etc.).

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Intégration de Dijon Métropole dans le comité de pilotage IMDEX.
Critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs : nombre de téléchargements annuels du support numérique Imdex, nombre de contacts téléphoniques / emails reçus à propos du support numérique et nature des sollicitations.
Visibilité presse locale, médias nationaux (ex : business immo), études nationales.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

FICHER DES ENTREPRISES DE LA METROPOLE

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La Métropole doit sans cesse actualiser ses connaissances sur l'évolution des entreprises sur son territoire.

Objectif :

Bénéficier d'un rapport mensuel des créations / radiations d'entreprises sur la base des éléments dont la CCI dispose avec le fichier consulaire. Les entreprises concernées sont celles relevant des catégories industrie et services. (Exemple : si une nouvelle entreprise spécialisée dans le numérique s'immatricule dans un immeuble de bureaux à Valmy avec 15 salariés, ce serait une nouvelle entreprise à aller sonder par les chargés de filière pour enrichir leur portefeuille).

Extraire semestriellement du fichier consulaire toutes entreprises de plus de 50 salariés sur la métropole (nom de la société, du dirigeant, effectif, code NAF, adresse, ... pour chaque entreprise). Il convient de mieux connaître le tissu des entreprises car en dehors des filières d'excellence se cachent de nombreuses entreprises qu'il faut surveiller, suivi des grands comptes hors filières d'excellence.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COUT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Débours / investissements	
TOTAL	0 €

CALENDRIER ENVISAGÉ :

- Tenue de réunions techniques mensuelles entre xxx et la direction du développement économique de la collectivité.
- Organisation d'échanges techniques trimestriels

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Livrables : rapport flux, note de conjoncture mensuelle, cartes, bulletin trimestriel, rapport d'enquête.
En fin d'année, un bilan sera réalisé entre les 2 partenaires sur les données collectées, l'avancée des travaux menés en commun et l'évolution éventuelle des priorités.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

**ENTREPRISES A CAPITAUX ÉTRANGERS : OPPORTUNITÉS ET MENACES POUR LA
MÉTROPOLE.**

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La présence d'entreprises à capitaux étrangers est un indicateur de l'attractivité d'un territoire. Cela peut aussi être une menace de délocalisation de sites industriels face à un actionariat majoritairement étranger. De plus grande taille que la moyenne des entreprises indépendantes, ces sites représentent un poids et une qualité de main d'œuvre importants et participent à l'histoire sociale du bassin.

Objectif :

- Connaître techniquement et statistiquement les principales entreprises industrielles à capitaux étrangers implantées en Côte-d'Or et plus spécifiquement sur la Métropole Dijonnaise, mesurer le poids qu'elles représentent ;
- Nouer des relations privilégiées avec les dirigeants de ces sites afin d'anticiper tout projet d'investissement ou de délocalisation de tout ou partie de leurs activités ;
- Créer des synergies à partir des partenariats entretenus par la Métropole avec des collectivités territoriales ou autres organisations publiques ou privées étrangères.

Dans un contexte d'internationalisation de l'économie, la forte présence de groupes étrangers constitue une véritable vitrine qu'il est important de valoriser auprès des développeurs et des investisseurs, afin de susciter leur intérêt pour la Métropole Dijonnaise.

Contenu :

- Fiches détaillées, données individuelles sur les entreprises comportant les informations suivantes : tête de groupe, pays d'appartenance, secteur d'activité, composition de l'actionariat, n° SIRET, nom du dirigeant, adresse, téléphone, site internet, activité, capital,

effectif, chiffres d'affaires, résultat, rentabilité nette, taux d'exportation, taux de valeur ajoutée.

- Création d'un document spécifique à usage de communication incluant des données consolidées.

- Suivi presse des établissements à capitaux étrangers.

- Invitation en alternance par le Président de la Métropole et par le Président de la CCI d'une dizaine de dirigeants de ces sites afin d'établir des relations de confiance et de compréhension de leurs stratégies en lien avec le territoire et de mettre en exergue les dispositifs de soutien et conseil déployés par la métropole, en association étroite avec l'agence Dijon Bourgogne Invest.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Actualisation étude et suivi presse	10 900 € (16 j)
TOTAL :	10 900 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Mars 2025

EVALUATION

Bilan réalisé après l'actualisation du support et mesure du caractère opérationnel de cet outil, notamment dans le cadre de décisions économiques prises par de grands groupes sur l'agglomération ou lors d'échanges économiques internationaux initiés par la Métropole.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

**MOBILISATION DES ENTREPRISES SUR LES ACTIONS INTERNATIONALES DE
DIJON MÉTROPOLE.**

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

L'export est un enjeu très important pour les entreprises pour conquérir de nouveaux marchés et développer leurs activités. La connaissance fine des marchés à l'export des entreprises locales est un élément sur lequel la collectivité veut capitaliser lors de déplacements à l'étranger ou lors de l'accueil de délégations étrangères.

La sollicitation des entreprises exportatrices via l'enquête conduite a fait ressortir un certain nombre d'attentes des entreprises interrogées et de la collectivité.

① Mise à jour de l'enquête export auprès des entreprises du bassin dijonnais et focus filière :

Objectif : Identifier (tous les deux ans) les caractéristiques des entreprises exportatrices présentes sur le territoire dans le but de développer des partenariats ou échanges entre Dijon Métropole, les entreprises locales et les collectivités territoriales des pays identifiés et de favoriser les opportunités de développement des entreprises du territoire vers ces pays. Réaliser (une année sur deux) une enquête plus restreinte ciblant les entreprises exportatrices de l'une des grandes filières de la métropole (santé / agro-alimentaire / numérique / croissance verte).

Contenu : Production de données individuelles et consolidées sur les entreprises exportatrices.

Méthodologie : constitution du fichier cible (entreprises), administration des questionnaires, traitement, analyse statistique, restitution des résultats.

② Appui à la mise en place d'une démarche partenariale entre les entreprises exportatrices et la collectivité (à l'initiative de Dijon Métropole)

Constat : Bon nombre d'entreprises se sont montrées intéressées par la démarche de « Référent export », certaines ont souhaité avoir des informations complémentaires pour pouvoir se positionner.

Objectif : Informer, susciter l'intérêt des entreprises à cette démarche de manière à pouvoir compter sur leur participation dans le cadre des relations partenariales de la métropole à l'international.

Contenu : Organisation d'une rencontre avec les entreprises exportatrices à l'initiative de la Métropole (restitution de l'enquête + présentation de la démarche partenariale de la Métropole avec les entreprises).

③ Mise à disposition de données économiques :

Constat : La Métropole doit pouvoir s'appuyer sur des données économiques adaptées et circonstanciées selon les pays pour préparer ses déplacements à l'étranger ou accueillir les délégations (chiffres export, lien des entreprises du territoire avec le pays concerné, fiche pays...).

Objectif : Valoriser Dijon Métropole et la richesse de son tissu économique local, montrer le degré d'ouverture de Dijon avec les pays/régions/villes concernés, explorer les complémentarités en termes de relations économiques et commerciales...

Contenu : Production de données économiques :

- sur les pays concernés par les échanges ;
- sur le tissu économique de Dijon Métropole en lien avec le pays concerné (principaux secteurs d'activité présents, dynamique à l'export, principales entreprises...).

Participation de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire à la préparation des missions de la métropole à l'étranger en terme d'identification de débouchés potentiels à l'export, en coordination avec les structures d'accompagnement export dont peuvent bénéficier les entreprises de la Métropole.

Participation de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire à l'accueil de délégations étrangères aux côtés de Dijon Métropole, et aux rencontres économiques organisées par Dijon Métropole avec ses partenaires internationaux.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Mise à jour étude	7 700 € (11 j)
Participation évènements Dijon Métropole	700 € (1 j)
Production de données économiques (fiches pays)	4 200 € (6 j)
TOTAL	11 900 €

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

CCIR (et Club Export)
Clusters et pôles de compétitivité.

EVALUATION

Bilan réalisé après réalisation des actions, mesure du caractère opérationnel de ces actions, notamment lors d'échanges économiques internationaux initiés par la Métropole.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

**LA FABRIK DE L'ORIENTATION :
L'ORIENTATION AUTREMENT, PAR ET POUR LES ENTREPRISES :
ANIMATION D'UNE BOURSE D'OFFRES ET DE DEMANDES DE STAGES.**

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Un des premiers freins à la réussite du marché de l'emploi est le très faible lien d'information réciproque entre ceux qui créent de l'emploi, l'entreprise privée ou l'employeur public, et ceux qui recherchent un emploi, le jeune pour 1 premier emploi ou stage, et le demandeur d'emploi.

Le deuxième frein identifié est l'inadéquation des compétences entre les offres et le profil des candidats.

Une des solutions pour lever ces freins consiste à agir le plus en amont possible, dès l'origine, lors des phases d'orientation et de recherche d'emplois comme de recherche de candidats.

Grâce à son concept « La Fabrik de l'orientation », la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire propose de concilier orientation professionnelle et besoins économiques du territoire pour permettre une orientation éclairée et choisie des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Cette étape amont préalable et professionnalisée de conseil dans l'orientation des deux parties doit faciliter ensuite l'intégration et la réussite durable des choix de chaque partie. Pour cela, la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire a lancé une offre de services fondée sur le quadriptyque suivant : entreprise engagée ; entreprise racontée ; entreprise mimée ; entreprise vécue.

Objectifs : capitaliser sur les outils numériques simples, ludiques et visuels pour favoriser la rencontre entre les jeunes et les entreprises au service de l'orientation et de l'emploi :

- Faciliter la rencontre avec l'entreprise des jeunes et demandeurs d'emploi
- Contribuer à une meilleure connaissance du territoire et des métiers
- Placer les acteurs au centre de projet : jeunes, demandeurs d'emploi et entreprises

- Garantir une intégration professionnelle réussie et durable
- Faciliter les mobilités professionnelles.

Contenu et entreprises engagées

Entreprise vécue : poursuivre l'animation et le développement du site « unbonstage.fr » pour favoriser les immersions en milieu professionnel des jeunes et faciliter leur choix d'orientation professionnelle.

Ce site encore récemment créé ne doit pas s'arrêter pour devenir « la référence » locale : il permet aux jeunes sans réseau professionnel de trouver facilement des stages en entreprise et favoriser ainsi l'égalité des chances.

Par son réseau qualifié d'entreprises qui accueillent, la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire offre un accès aux jeunes dans les entreprises.

Le site « unbonstage.fr » a recensé pour eux les entreprises de Côte-d'Or où il fait bon faire un stage (stage niveau collègue à Bac+5, PMSMP, reconversion professionnelle...). Une fois le stage effectué, le stagiaire note l'entreprise. Aujourd'hui plus de 150 entreprises sont référencées et proposent plus de 230 stages.

Entreprise racontée : Animer et promouvoir la Chaine YouTube de La Fabrik de l'Orientation pour apporter un autre regard sur les métiers, où les jeunes parlent aux jeunes.

Une équipe de jeunes youtubeurs, encadrée par un community manager est chargée de réaliser des vidéos de présentation de métiers, d'interviews de professionnels, de réaliser d'A à Z ces vidéos, afin de communiquer autrement sur les métiers et le monde économique. Cette équipe sera renouvelée régulièrement pour permettre à d'autres jeunes de participer. Nous veillerons à la mixité des publics.

Entreprise mimée : Concevoir et organiser un parcours de découverte des métiers au sein des Labs de La Fabrik de l'Orientation. Dans les Labs, reproduisant des ambiances de travail d'une « Boutique », d'un « Bureau », d'un « Atelier » et d'un espace « Sciences », les publics jeunes ou demandeurs d'emploi peuvent tester un métier en effectuant une tâche avec l'appui d'un professionnel. Ces Labs sont complétés par une salle de réalité virtuelle pour découvrir des métiers autrement.

Toujours dans cette logique d'orientation immersive, des évènements peuvent aussi être organisés, comme la une course de l'orientation interactive et citoyenne, en lien avec le rectorat et les professions concernées. Une 2ème édition se déroulera au centre-ville de Dijon. (CF FICHE SPECIFIQUE)

Cibles : les entreprises ressortissantes de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire / les jeunes scolarisés ou non suivis par la Mission Locale / les demandeurs d'emploi.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Collaborateurs	71 000 €
Communication	58 000 €
Maintenance site « Un bon stage »	1 000 €
Achats	500 €
Total	130 500 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Mars 2025

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Fonds Social Européen : 49 700 € (sous réserve adoption du nouveau PO)

Métropole : 13 675 €

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire: 17 125 €

Conseil régional BFC : 50 000 €.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Partenaires qui doivent s'approprier les outils et les faire connaître via leurs collaborateurs et supports de communication.

Métropole, CREATIV, Mission Locale, Pôle Emploi, Rectorat.

EVALUATION

Bilan quantitatif et qualitatif des actions.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025

TITRE DE L'ACTION :

**POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE
SUR LA MÉTROPOLE : LA DÉMARCHE SYNERGIES.**

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Dans le cadre du Projet territoire ZDZG « Zéro Déchet-Zéro Gaspi » de Dijon Métropole, la collectivité a initié depuis 2018 des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur 3 zones d'activités en lien avec le Service collecte, tri et prévention des déchets, le Service développement économique de Dijon Métropole, et en partenariat avec la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire, la CMAI Côte-d'Or et l'ADEME Bourgogne Franche-Comté.

Cette démarche doit permettre aux entreprises de réaliser des économies d'échelle par :

- la mise en place de synergies qui favorisent la performance des entreprises, dans le cas de mutualisation de besoins (équipements, compétences, prestations, transport, etc.),
- la mise en œuvre d'une démarche groupée pour négocier des tarifs plus intéressants,
- une meilleure connaissance et meilleure gestion des effluents et des déchets produits,
- la mise en place d'actions mutualisées dans un objectif de pérennisation & création d'emplois.

Depuis 2019, l'action a permis de mobiliser des entreprises sur 3 zones d'activités de Dijon Métropole (Cap Nord, Grand Sud et Vital'est) via :

- la réalisation de diagnostics flux,
- la compilation des données dans l'outil ACTIF afin de faire ressortir des synergies,
- l'organisation de groupes de travail : temps d'échanges et d'animation pour définir les formes de mutualisations souhaitées par les entreprises.

Ainsi, 3 groupes de travail ont été constitués :

- Groupe de travail Achat de gaz et électricité
- Groupe de travail Prestations de services
- Groupe de travail Palettes.

Sans une animation spécifique, la démarche SYNERGIES ne pourra perdurer.

Objectifs du projet :

Faire perdurer la démarche Synergies engagée en 2018 sur les 3 zones d'activités couvertes par les clubs d'entreprises Cap Nord, Club GrandSud et Vital'Est, et aboutir d'ici 2024 à la création d'une association d'entreprises qui soit indépendante et autonome financièrement sur le modèle de l'A.I.R.M. (association d'entreprises à Meyzieu près de Lyon).

Description technique du projet :

La présente fiche action s'inscrit sur une durée de 3 ans (avril 2021 à mars 2024). Elle porte sur la méthode et les moyens mis en œuvre pour pérenniser la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale développée sur le territoire de Dijon Métropole baptisée SYNERGIES.

Il s'agit de :

- créer un poste de Chargé de Mission Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire de Dijon Métropole (cf. Fiche de Poste en annexe) sur une période de 3 ans (avril 2021 à mars 2024),
- manager le Chargé de Mission selon des modalités CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire – Dijon Métropole décrites ci-dessous,
- pérenniser la démarche au-delà des 3 années :
 - * préparer la création d'une structure juridique,
 - * définir sa gouvernance,
 - * construire le modèle économique visant à l'autonomie financière.

Le recrutement est opéré par la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire en étroite collaboration avec les services de Dijon Métropole. Le choix du candidat est effectué de concert. La responsabilité hiérarchique est attribuée à la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire. Afin d'assurer le succès des missions confiées au Chargé de Mission, des points mensuels sont organisés par la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire et la participation de Dijon Métropole. Le suivi est renforcé à l'initiative de l'une ou l'autre des parties selon les besoins. Un comité de pilotage de l'action sera organisé une fois par an avec l'ensemble des partenaires.

Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire sont impliqués et associés dans les rencontres avec les entreprises (groupes de travail) en lien avec les autres partenaires (ADEME BFC, CONSEIL REGIONAL BFC et CMA21).

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire – Dijon Métropole.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2023	2024	2025
CHARGE DE MISSION :	100% ETP	100% ETP	
Salaire chargé	59 000	14 750	
Outils de communication	3 000	1 500	
Equipements			
Autres frais fixes (formation, déplacements, ...)	1 500 10 000 4 000	2 500 1 000	
COORDINATION DU PROJET	7 200	1 800	
Autres débours :			
TOTAL :	84 700 €	21 550 €	
Participation Dijon Métropole	19 900 €	5 050 €	

CALENDRIER ENVISAGE :

A partir de la date de recrutement du Chargé de Mission 2021 soit le 1^{er} avril 2021, sur une période de 3 ans : 1^{er} avril 2021 au 30 mars 2024.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Action présentée par Dijon Métropole à l'appel à projet « Accélérateur à Projets Economie Circulaire en Bourgogne Franche-Comté 2020 ».
Financement ADEME et CRBFC.

AIDES MAXI :

- Equipement lié à la création d'un Equivalent Temps Plein (100 % 15 000 € maxi),
- Dépenses internes de personnels liées au programme d'action : 36 000 € par an et par ETP pendant 3 ans,
- Dépenses externes liées à la communication et à la formation (80 % 20 000 € maxi).

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLÉ

Fiche-Action 2023/2024

TITRE DE L'ACTION :

RÉDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES DISPERSÉES DANS LES EFFLUENTS INDUSTRIELS.

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La DCE (Directive Cadre sur l'Eau) de l'an 2000 impose d'atteindre « *le bon état écologique et chimique* » des eaux de surface. Cet état dépend particulièrement des rejets des collectivités et des entreprises de leur territoire.

Le Code de la Santé Publique stipule que « *tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit préalablement être autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel* ».

Devant les enjeux réglementaires et environnementaux, il est primordial que la collectivité connaisse les effluents industriels collectés dans son réseau.

Dijon Métropole dispose de 2 stations d'épuration : Dijon-Longvic d'une capacité de 400 000 équivalents habitants et Chevigny-Saint-Sauveur d'une capacité de 80 700 équivalents habitants. Leur exploitation est assurée par 2 délégataires (SOGEDO et ODIVEA) par le biais de contrats de DSP.

Une opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées, dénommée PROTECT'EAU, a été initiée en 2021 sur le territoire de Dijon Métropole, dans le cadre d'un avenant daté du 5 mai 2021 au contrat 2019-2021 établi entre Dijon Métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire est partenaire de l'opération PROTECT'EAU.

Au travers du renouvellement du contrat de partenariat entre Dijon Métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2022-2024, l'opération PROTECT'EAU a été reconduite.

Objectif :

Réduire l'apport des pollutions toxiques dispersées des effluents industriels dans les systèmes épuratoires de la collectivité avant rejet en milieu naturel.

Contenu :

- Appui au recensement selon leur activité des entreprises potentiellement émettrices de rejets toxiques sur le territoire de Dijon Métropole.
- Accompagner les délégataires à la réalisation des diagnostics terrain.
- Réaliser des diagnostics terrain dans les entreprises pour mieux les accompagner vers une gestion optimisée de leurs effluents. Objectif : 5 sites diagnostiqués/an, dont a minima 60% régularisés.
- Accompagner les entreprises au dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau sur la plateforme en ligne.
- Mettre à disposition les outils de communication à la collectivité et aux délégataires.
- Faire la promotion de l'opération.



MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire / Dijon Métropole au travers de ses délégataires Odiva et Sogedo.

COÛT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

	Montant par an
Etudes	
Débours: communication	2 000
Animation (30 jours)	9 200
Total	11 200 €

CALENDRIER ENVISAGÉ :

Années 2022, 2023 et 2024.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGÉS :

Agence de l'eau : 70 % sur la communication – 50 % du salaire brut chargé pour l'animation.

Dépenses prévisionnelles	Coût par an	Financements		
		Agence de l'eau	Dijon Métropole	CCI MDB
Etudes				
Débours: communication	2 000	1 400		600
Animation (30 jours)	9 200	4 600		4 600
Total	11 200 €	6 000 €		5 200 €

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre d'entreprises ayant réalisé des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence).

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

LES PRATIQUES D'INNOVATION DES ENTREPRISES DE DIJON METROPOLE

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La capacité d'innovation des entreprises est un levier essentiel pour créer de la richesse et favoriser l'attractivité d'un territoire. Fort de sa volonté de rapprocher le monde de la recherche et celui des entreprises, Dijon Métropole souhaite connaître les pratiques d'innovation et projets innovants des entreprises du territoire.

Objectifs :

- Connaître les principales entreprises innovantes de la Métropole Dijonnaise, identifier leurs projets de développement.
- Développer des synergies entre le monde de la recherche et celui des entreprises.

La mise en valeur des entreprises innovantes à fort potentiel d'innovation constitue une véritable vitrine qu'il est important de valoriser auprès des développeurs et des investisseurs, afin de susciter leur intérêt pour la Métropole Dijonnaise.

Dans ce contexte la CCI propose de dresser une revue des pratiques d'innovation des entreprises par le biais d'une enquête afin :

- D'identifier les entreprises qui travaillent avec les laboratoires de recherche.
- De connaître leurs pratiques de collaboration (partenariats de recherche, types de contrats, domaines d'activité...).
- De connaître leurs besoins.
- De les mettre en lien et de leur faire connaître les laboratoires de recherche de la Métropole.

Méthodologie :

Les questionnaires seront co-construits avec la collectivité. Ils seront administrés au format numérique via notre logiciel d'enquête Sphinx. Pour chaque cible, les étapes de réalisation seront les suivantes :

- Conception des questionnaires
- Administration, diffusion des questionnaires
- Relance téléphonique
- Analyse – Synthèse pour présentation des résultats

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Réalisation d'une enquête auprès des entreprises	6 300 € (9 j)
TOTAL :	6 300 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Avril 2025

EVALUATION

Bilan après réalisation de l'enquête.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

ANIMATION DU RESEAU DES CLUBS DES ENTREPRISES METROPOLITAINES

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Dijon Métropole souhaite confier à la CCI une mission d'animation et d'accompagnement du réseau des clubs d'entreprises de l'agglomération dijonnaise.

Un déjeuner a été organisé par la CCI sous la co-présidence de P. Gautheron et de N. Koenders le 24 novembre 2023 pour poser les bases d'une collaboration durable entre la collectivité, les clubs d'entreprises de la Métropole, et la CCI.

Objectifs :

Dijon Métropole a confié aux services de la CCI une mission d'animation et d'accompagnement et de facilitation des relations avec les 8 Clubs d'entreprises du territoire. L'objectif métropolitain vise à sortir de la relation « Fournisseur/ Prestataire » avec lesdits Clubs qui saisissent en direct les services de la Ville et de la métropole. La mission de la CCI consiste à se déplacer vers une relation plus contributive centrée sur les intérêts collectifs des entreprises. Le CCI devient ainsi l'interlocuteur unique des Clubs qui disposent d'une interface avec les services de la collectivité. Cette interface participera à l'amélioration de la qualité du traitement des demandes et des collaborations en assurant le suivi et la traçabilité des réponses.

Méthodologie :

3 axes de travail ont été arrêtés : la mobilité, la décarbonation et l'emploi. Une démarche participative sera mise en place avec la création de 3 groupes de travail pour chacun des axes retenus. Ces groupes de travail seront chargés de co-construire un plan d'actions pluriannuel à décliner.

Chaque club disposera d'un représentant par groupe de travail à l'instar de la CCI et de la métropole qui mobilisera aussi son agence d'attractivité DBI dans le cadre d'animation.

Dans ce cadre, la CCI est chargée, sous le pilotage métropolitain (Direction du Développement économique) de réaliser :

- un travail préliminaire de cartographie des Clubs avec liste de leurs adhérents pour évaluer la représentativité de chaque Club et mettre en exergue d'éventuelles ZAE (commerciales comprises) ou parties de ZAE non couvertes ; (déjà réalisé en 2023)
- un recueil des préoccupations des Clubs essentiellement centrées sur des questions de mobilité, de sécurité et de projets d'aménagements.
- La programmation de groupes de travail et leur coanimation au côté de la Métropole.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Animation de trois groupes de travail	4 200 € (6 j)
TOTAL :	4 200 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Mars 2025

EVALUATION

Rapport sur les trois thématiques et plan d'actions proposés

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

**APPUI A LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE
EN FAVEUR DES COMMERCANTS**

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La Métropole a engagé plusieurs chantiers visant à embellir et revoir les aménagements urbains notamment pour les quartiers Monge/Bossuet et Place du 30 octobre.

Ces travaux impactants génèrent des nuisances importantes et sont à l'origine d'une baisse de fréquentation des commerces riverains.

Pour pallier ces difficultés passagères et limiter les recours, Dijon Métropole a décidé de mettre en place une Commission d'Indemnisation Amiable.

Objectifs :

- indemniser les commerçants riverains eu égard à la perte d'exploitation constatée pendant la période des travaux occasionnant une gêne significative.
- permettre de maintenir l'offre commerciale aux abords des chantiers et assurer sa diversité à terme.
- limiter les recours des entreprises contre le Maître d'ouvrage.

Méthodologie :

1. Appui à la rédaction du règlement d'intervention

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire s'engage à accompagner la collectivité en rédigeant une proposition de règlement d'intervention, dans le cadre de la commission d'indemnisation amiable.

2. Accompagnement à la communication et information auprès des commerçants concernés

- a. Appui à l'élaboration et la rédaction des documents de communication et du dossier de demande d'indemnisation

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire élaborera les supports de communication et le dossier de demande d'indemnisation à l'intention des commerçants en intégrant la charte graphique proposée par la collectivité.

b. Accompagnement à la communication et information auprès des commerçants concernés

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire viendra en appui de la collectivité dans sa communication auprès des entreprises :

- Distribution des supports de communication,
- Organisation de réunions d'informations,
- Distribution de flyers en porte à porte.

3. Appui auprès des commerçants à la formalisation des dossiers

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire accompagnera les professionnels dans la formalisation de leur demande, en les conseillant afin de rendre une instruction plus fluide. Cet appui permettra aussi une plus grande efficacité du travail de la commission, tout en facilitant les démarches administratives des commerçants.

4. Instruction des dossiers*

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire assurera l'instruction des dossiers pour le compte de la collectivité en :

- Vérifiant l'éligibilité de la demande de manière contradictoire avec la maîtrise d'œuvre,
- En procédant à l'analyse économique de l'entreprise,
- En calculant le montant de l'indemnisation proposée.

5. Présentation des dossiers en commission

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire présentera les dossiers en commission en s'assurant de porter à connaissance des membres, l'intégralité des informations nécessaires à la délibération sous la forme la plus claire possible.

Pendant le temps de la prestation d'accompagnement, la CCI répondra aux demandes de conseil juridique nécessaires au bon fonctionnement de la commission.

** cette phase est mentionnée à titre indicatif, elle fera l'objet d'une prestation spécifique.*

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
1. Appui à la rédaction du règlement d'intervention	2 250 € (3j)
2. Accompagnement à la communication et information auprès des commerçants concernés	1 500 € (2j)
3. Appui auprès des commerçants à la formalisation des dossiers	1 500 € (2 j)
5. Présentation des dossiers en commission	750 € (1 j)
TOTAL :	6 000 € (8j)

CALENDRIER ENVISAGE :

Avril 2025

EVALUATION

Bilan après finalisation des travaux de la CIA.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLÉ

Fiche-Action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE AGRO-ALIMENTAIRE ET GASTRONOMIE

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Trophée GUSTAVE, LA PLATEFORME D'INNOVATIONS FOIRES DE FRANCE :

Constat : Alors que les visiteurs des Foires sont de plus en plus attirés par les innovations et que les territoires développent de nombreux programmes permettant d'accélérer l'innovation localement tout en la valorisant, Foires de France se lance dans un nouveau challenge ambitieux, celui de devenir la market place de référence pour les produits et services grand public innovants français, en créant le Trophée Gustave et la Plateforme d'Innovations Foires de France. La Foire gastronomique de Dijon adhère au concours en 2024.

Objectifs : Mettre en lumière les innovations françaises régionales et valoriser les talents sur le plan national.

Méthodologie :

Communiquer sur l'appel à projet 2024 auprès des entreprises locales afin de les inciter à répondre par tous les moyens de communication à disposition (Emailing/Réseaux Sociaux/Animateurs CCI...)

Stratégie de transition alimentaire ProDij

Constat :

Dans le cadre de sa stratégie de transition alimentaire ProDij, Dijon Métropole souhaite définir la capacité actuelle des acteurs économiques régionaux à fournir les denrées alimentaires des habitants de la Métropole (taux de couverture alimentaire). De plus, Dijon Métropole souhaite identifier le potentiel de réorientation des flux alimentaires produits en Région BFC vers l'alimentation des habitants métropolitains.

Objectifs :

Identifier les thématiques porteuses pour la réorientation des flux et initier des démarches, une expérimentation dans le cadre de la mise en place d'un consortium

Méthodologie :

Participer et contribuer à la réflexion aux 4 groupes de projet, issus de cette étude en faisant le lien avec les acteurs de la distribution alimentaire (commerce + grossistes), en particulier les projets :

- Développer une filière Blé-farine bio/conventionnelle à destination de la GMS et de la restauration collective
- Développer l'offre en légumes locaux en GMS et RC, par une meilleure connaissance des fournisseurs

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Appui à la communication « Trophée GUSTAVE »	1 050 € (1,5j)
Accompagnement « PRODIJ »	1 750 € (2,5j)
TOTAL :	2 800 € (4j)

CALENDRIER ENVISAGE :

Avril 2025

EVALUATION

Trophée GUSTAVE : nombre d'entreprises sensibilisées
Prodijs : nombre de participations aux ateliers

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR · SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche action 2023/2025 – Année 2024

TITRE DE L'ACTION :

FACILITER L'ACCES DES ENTREPRISES LOCALES AUX MARCHES PUBLICS DE LA VILLE ET DE DIJON METROPOLE, PAR LA CONCLUSION D'UN PACTE TERRITORIAL DE L'ACTION PUBLIQUE

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Donner aux entreprises locales les moyens de pouvoir répondre à la commande publique.

Objectif : former les entreprises aux méthodes de réponse aux marchés publics et apporter à la Métropole la connaissance du tissu d'entreprises susceptibles de répondre afin de promouvoir le « sourcing » local.

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire propose aux entreprises des séances d'ateliers de sensibilisation à la réponse aux appels d'offre publics.

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire peut proposer des « formations numériques » pour apprendre à répondre à ces marchés et travailler avec des systèmes de facturation en ligne.

Dijon Métropole peut identifier les entreprises locales en capacité de répondre à leur commande, par la connaissance du fichier d'entreprises mis à jour par la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

Assurer la veille des entreprises de la Métropole qui répondent aux consultations locales.

COÛT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Animation	1.400 € (2 j)
Total	1.400 €

CALENDRIER ENVISAGE :

1 atelier en 2023
2 ateliers en 2024
2 ateliers en 2025
Plan de Formation suivant la demande des entreprises.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Les services de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire ainsi que les services de Dijon Métropole.
Syndicats patronaux, FRTP, CAPEB, FFB, CMAI, ...

EVALUATION :

Un questionnaire de satisfaction à l'issue des ateliers réalisés,
Une note d'observation sera mise à jour annuellement et remise aux partenaires.